



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n° 07_0611
en date du21 MAI 2007

portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000
FR9412001 «Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto / Ajaccio»
(Zone de Protection Spéciale)

**LE PRÉFET DE CORSE,
PRÉFET DE LA CORSE DU SUD,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,**

- VU** la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4, § 4 ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles R.414-8 à R-414-11 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 FR9412001 «Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto / Ajaccio» ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 2005 paru au Bulletin Officiel des Armées (BOC/PP N° 45) fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9412001 «Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto / Ajaccio» ;
- VU** les délibérations du comité de pilotage du site et notamment le compte-rendu de sa réunion en date du 4 décembre 2006 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud ;

ARRÊTE

- Article 1 -** Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR9412001 «Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto / Ajaccio», annexé au présent arrêté, est approuvé.
- Article 2 -** Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR9412001 «Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto / Ajaccio» est tenu à la disposition du public à la mairie d'Ajaccio, commune concernée par le périmètre du site tel que défini par l'arrêté interministériel du 12 septembre 2003 susvisé.
- Article 3 -** Le secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud, le délégué militaire départemental de la Corse du Sud et la directrice régionale de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

Le Préfet,
Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Arnaud COCHET